

Image not found or type unknown



Location-gérance : le montant de la redevance

Fiche pratique publié le **05/03/2014**, vu **504 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

La redevance vient rémunérer le propriétaire du fonds de commerce en contrepartie du transfert de la jouissance de son fonds au locataire-gérant.

La redevance peut être fixe ou variable et ainsi varier, par exemple, en fonction du chiffre d'affaires ou des bénéfices réalisés par le locataire-gérant.

La révision de la redevance peut être demandée chaque fois que, par le jeu d'une clause d'échelle mobile, elle se trouve augmentée ou diminuée de plus d'un quart.

[Voir le guide](#)